

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
14 Décembre 2018**

**OBJET : Partenariat Ville de Marseille - Avenant 2019-2020 - Programme de rénovation des façades en centre-ville - 1ère répartition - Année 2019.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer à la Ville de Marseille au titre de l'avenant 2019-2020 du partenariat, une subvention de 1.757.344 € pour la première répartition de l'année 2019 du programme de rénovation des façades en centre-ville, sur une dépense subventionnable de 2.196.679 €
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la Ville de Marseille les conventions de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet,
- d'approuver le montant des affectations comme indiqué en annexe 3 du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**